

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP



Contenu

INTRODUCTION	3
1. Définition du handicap.....	3
2. Législation en vigueur	3
3. Notre référent handicap	3
PROCEDURES D'ACCUEIL	4
1. Organisation	4
2. Modalités d'accompagnement :	4
PARTENAIRES ET CONTACTS UTILES	6
1. CAP EMPLOI.....	6
2. MDPH.....	6
3. AGEFIPH	6
4. POLE EMPLOI	7
5. MISSION LOCALES	7

INTRODUCTION

1. Définition du handicap

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

2. Législation en vigueur

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

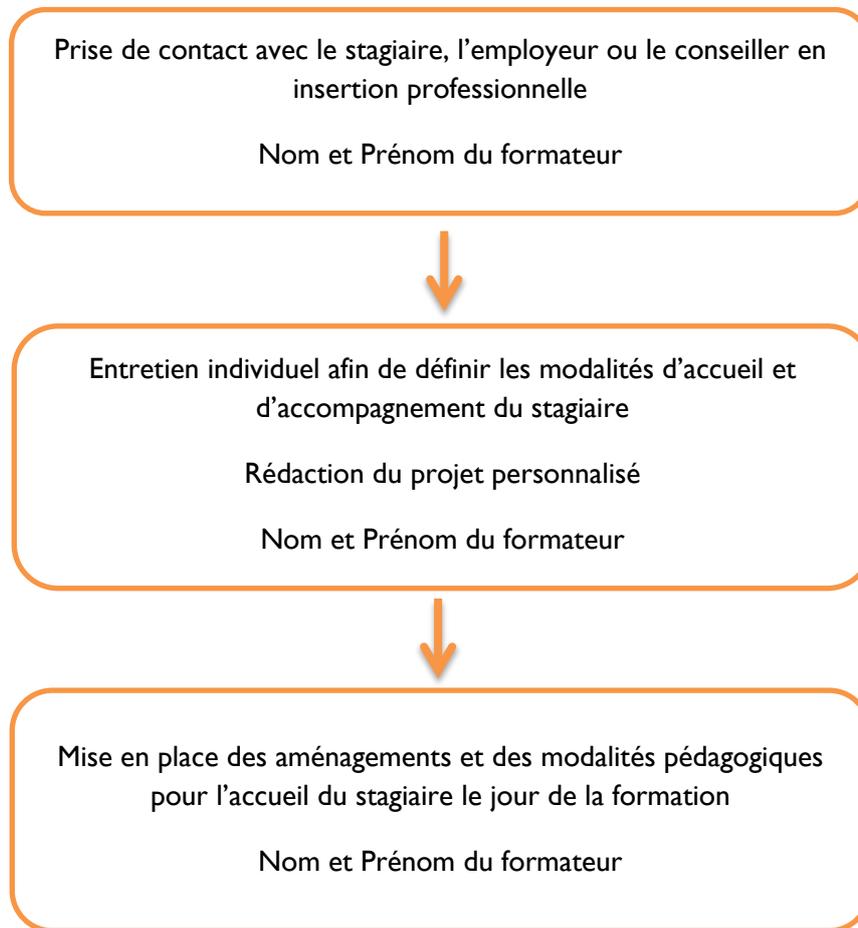
- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation - L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

3. Notre référent handicap

Annabelle Godeau-Pernet
Innovessence.lab@gmail.com

PROCEDURES D'ACCUEIL

I. Organisation



2. Modalités d'accompagnement :

Accessibilité et aménagement du lieu de la formation :

- Place de parking à proximité du centre
- Salle de formation accessible et aménagée
- Sanitaires adaptés
- Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
- Accompagnement dans les déplacements

Aménagement de la formation :

- Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire

- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel

Aménagements pédagogiques :

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
- Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

PARTENAIRES ET CONTACTS UTILES

I. CAP EMPLOI

Siège Cap emploi 974

123, Route de l'Eperon, Centre d'Affaires Ze Bureau, 2ème étage, Porte 20

97435 Saint-Gilles-les-Hauts

02 62 71 12 12

infos@capemploi974.fr

Antenne Saint-Paul ouest

4 rue Jules Thirel, Savanna, Local B, 2ème étage, Porte n°14

97460 Saint-Paul

02 62 45 99 47

Antenne Saint-Pierre sud

2, René Dufestin

97410 Saint-Pierre

02 62 32 31 11

Antenne Sainte-Clotilde nord/est

12 rue des 2 Canons, Local n°1, Bât B

97490 Sainte-Clotilde

02 62 41 90 40

2. MDPH

Siège social

13, rue Fénélon - BP 60183

97464 Saint-Denis Cedex

Numéro vert MDPH : 0 800 000 262

mdph974@mdph.re

Antenne Sud

13, rue Augustin Archambaud

97410 Saint-Pierre

3. AGEFIPH

Délégation Régionale Agefiph Réunion-Mayotte

Centre d'Affaires Cadjee - Bât C - 2ème Etage

62 bd du Chaudron

97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

dr974@agefiph.asso.fr

0 800 11 10 09

4. POLE EMPLOI

Direction Régionale de Pôle emploi
Centre d'affaires Cadjee
62, boulevard du Chaudron – Bât C
CS 52008
97744 Saint-Denis Cedex 9
3949

5. MISSION LOCALES

MISSION LOCALE NORD

BP 30339
97494 Sainte Clotilde Cedex
Tél 0262 58 80 90

MISSION INTERCOMMUNALE OUEST

65 Rue du Kovil, St Paul 97460
Tél. : 0262 45 39 60

MISSION LOCALE SUD

69 – 71 rue Des Bons Enfants, 97410 Saint-Pierre
Téléphone : 0262 25 77 20

MISSION LOCALE EST

25, Cité artisanale Beaufonds
BP 57
97470 Saint-Benoit
Téléphone : +262 262 502 013